

# L'ANCIEN PÉNITENCIER DE SION DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE

**Sedunum Nostrum 2020**

MARIE DE CAMARET

PATRICK ELSIG

SAMUEL PONT

## Remerciements

- › BERNARD ATTINGER
- › BERNARD DUBUIS
- › JEAN-MICHEL GILLIOZ
- › PHILIPPE DE KALBERMATTEN  
Studio de Kalbermatten Architectes
- › MICHEL MARTINEZ
- › MARIE CLAUDE MORAND
- › AUDE PIDOUX  
L'Écho magazine
- › Les Archives de l'État du Valais
- › La Médiathèque Valais-Martigny
- › La direction et l'équipe  
des Musées cantonaux du Valais

## **AVANT-PROPOS 4**

FRANÇOIS MARIÉTHOZ, Président de Sedunum Nostrum

## **L'ANCIENNE CHANCELLERIE D'ÉTAT 8**

PATRICK ELSIG

**Un symbole de la République des Sept-Dizains 8**

**Un édifice imposant 9**

**Le renouvellement de l'alliance  
avec les cantons catholiques en 1780 12**

**Le glissement vers une fonction carcérale 13**

## **LE PÉNITENCIER DE 1913 – DE LA PRISON AU CENTRE D'EXPOSITIONS 18**

MARIE DE CAMARET

**Un nouveau complexe pénitentiaire pour Sion 18**

**Une prison devenue lieu d'expositions 27**

## **24 RUE DES CHÂTEAUX – REGARDS SUR LA VIE DERRIÈRE LES BARREAUX 32**

SAMUEL PONT

**Des sources fragmentaires et variées 33**

**L'Écho illustré du 12 décembre 1931:**

**Une visite au Pénitencier de Sion 33**

**Enquête photographique en Valais:**

**Le pénitencier de Valère, Sion 50**

**Des images et des mots 55**

## **ET DEMAIN? 58**

PASCAL RUEDIN, Directeur des Musées cantonaux

## AVANT-PROPOS

En décembre 1998, deux siècles après la première incarcération, les détenus sont transférés dans la nouvelle prison des Îles. C'est alors que les portes de l'ancien pénitencier s'ouvrent à un lieu d'expositions temporaires insolite qui accueillera en alternance les trois Musées cantonaux, celui d'art, d'histoire et de la nature.

L'accès au musée par la rue pentue des Châteaux se mérite. L'effort est cependant récompensé, car c'est la même rue bordée d'habitations bourgeoises qui conduit le promeneur vers les collines, sur lesquelles sont majestueusement juchés les châteaux de Valère et Tourbillon.

Le complexe est composé de deux édifices, flanqués du mur d'enceinte. Le regard du visiteur tombe inévitablement sur le bâtiment de l'ancienne Chancellerie, dont on ne distingue extérieurement plus trace aujourd'hui de sa fonction de maison d'arrêt, décrétée au début du 19<sup>e</sup> siècle. Le deuxième bâtiment, quant à lui, est dissimulé derrière le mur et échappe d'abord à la vue du promeneur, par trop occupé à contrer l'inclinaison de la rue souvent baignée d'un soleil de plomb. Ce n'est qu'au retour qu'il découvrira l'ancien pénitencier; magnifique et austère exemple de construction de l'ère industrielle. Les alignements de petites fenêtres aux épais barreaux ne laissent aucun doute sur l'usage intrinsèque du lieu.

Pénétrant dans l'ancienne Chancellerie, le visiteur ne trouve que peu de signes du passé carcéral. C'est en franchissant les portes du Pénitencier de 1913 que ses sens pourront expérimenter le spectaculaire et parfois oppressant mélange entre impositions passées et expositions contemporaines. Hormis le dernier étage, espace épuré, propice à la scénographie, le bâtiment du pénitencier n'a fait l'objet que d'un rafraîchissement global, de transformations légères et d'un nettoyage énergétique.

Les Musées cantonaux se sont judicieusement adaptés aux contraintes du bâtiment historique mis à disposition par le canton. Le cellulaire rythme les expositions et conditionne la taille des objets présentés, rendant chaque événement unique et insolite.

Lorsque PASCAL RUEDIN, directeur des Musées cantonaux, m'a proposé de consacrer un bulletin de Sedunum Nostrum à l'ancien Pénitencier, j'étais loin de me douter de la richesse de son contenu. PATRICK ELSIG et MARIE DE CAMARET détaillent l'histoire, l'architecture et l'évolution des deux bâtiments. SAMUEL PONT, à la direction du projet, nous plonge dans les profondeurs de la vie derrière les barreaux, et dans cette proximité étonnante entre lieu carcéral et occupations quotidiennes des habitants de la vieille ville de Sion.

Je remercie chaleureusement la direction et l'équipe des Musées cantonaux pour ce magnifique ouvrage en commun, qui saura ponctuer le temps avant les grandes rénovations à venir.

FRANÇOIS MARIÉTHOZ  
Président de Sedunum Nostrum



FIG. 1 Le site de l'ancien pénitencier cantonal.



## L'ANCIENNE CHANCELLERIE D'ÉTAT

PATRICK ELSIG

### Un symbole de la République des Sept-Dizains

Sous l'Ancien Régime, la République des Sept-Dizains n'est pas un État centralisé, mais une confédération de sept entités souveraines plus modestes, les Dizains (futurs districts). Chaque chef-lieu possédait son hôtel de ville, lieu de réunion et siège du pouvoir. Sion avait le sien sur le Grand-Pont, à l'emplacement actuel depuis les années 1660. Quand les députés à la Diète se retrouvaient dans cette ville pour la gestion des affaires communes (traités avec l'étranger, gestion des territoires sujets), ils étaient reçus à la Majorie, résidence de



FIG. 2

<sup>1</sup> FRANÇOIS-OLIVIER DUBUIS, ANTOINE LUGON, «Inventaire topographique des maisons de Sion aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», Vallesia, 35 (1980), p. 366.



l'évêque dont le pouvoir politique était encore important durant cette période. Nul besoin de plus comme l'ont rappelé FRANÇOIS-OLIVIER DUBUIS et ANTOINE LUGON: «l'équipement de Sion en tant que capitale des Sept-Dizains et de leur pays sujet se limite à fort peu de choses», «proportionné à l'extrême légèreté de l'appareil administratif».<sup>1</sup> La Chancellerie était finalement l'une des seules émanations propres à la République des Sept-Dizains, en particulier par la conservation des archives, donc des décisions, droits et traités qui définissaient et garantissaient le fonctionnement de l'État. On n'avait toutefois octroyé à celle-ci qu'une cave sous le collège de la ville. Mais c'est quand même la préservation discutable de ces documents essentiels, dans des locaux trop exigus, qui pousse la Diète de mai 1774 à décider la construction d'un édifice adéquat.

Un terrain avec maison est acheté aux héritiers du peintre PIERRE HEINTZ en 1775 et les travaux peuvent commencer l'année suivante. La date 1779 inscrite au-dessus de l'entrée du bâtiment indique probablement la fin du gros œuvre. Les recherches de GAËTAN CASSINA ont permis de montrer que l'ouvrage est mené par un maître-maçon piémontais, PIERRE (ou JEAN PIERRE) LAVEDUAZ, à qui l'on doit aussi l'ancienne église d'Hérémente (1768-1770) et la tour du Bouveret (vers 1773-1775), demeure des châtelains du lieu, ouvrage commandité par la Diète. [FIG. 2 **Le sommet de la rue des Châteaux en 1811, peu après la construction de la Chancellerie d'État.** Gravure de GABRIEL LORY FILS (1784-1846), parue dans *Voyage pittoresque de Genève à Milan par le Simplon*. Paris, P. DIDOT L'AÎNÉ, 1811. Musée d'histoire du Valais, Sion, Gr 670]

### Un édifice imposant

L'ancienne Chancellerie se présente comme un imposant bâtiment de quatre niveaux, couvert par une toiture mansardée, qui se démarque dans l'environnement de petites maisons caractéristique du haut de la rue des Châteaux. Les façades sont pour le moins austères, percées de manière très symétriques

de travées de fenêtres en arc surbaissé, avec encadrement en léger relief et clé marquée. Seule l'entrée révèle un travail plus recherché, par ses impostes moulurées au départ de l'arc et une clé en forme d'agrafe. Au-dessus prend place une pierre soigneusement sculptée, au contour chantourné, comprenant cinq écus ovales rehaussés de petits décors «rocaille», sous lesquels un cartouche porte la date de 1779. Les cinq écus sont disposés en deux groupes: trois en haut, avec l'écu central légèrement dominant, et deux en-dessous. Tous ont été martelés, comme bien souvent vers 1798, de manière à rendre illisibles les armoiries. Il semble toutefois que le plus haut se laisse reconnaître comme l'écu du Valais aux sept étoiles. Les quatre autres renvoyaient peut-être aux autorités responsables du projet, comme c'est souvent le cas.

A l'intérieur, les utilisations ultérieures ont parfois altéré une organisation très symétrique, mais celle-ci reste lisible dans ses grandes lignes. De même, la fonction pénitentiaire a nécessité de nombreux aménagements et modifications de structures plus précisément décrits dans l'étude de MARIANNE DE MORSIER MORET.

Le premier niveau est enterré dans toute sa partie est et on le considère habituellement comme un sous-sol, accessible à l'origine indépendamment du niveau au-dessus qui comprend l'entrée principale. Deux grandes pièces bien éclairées occupent l'ouest, deux pièces plus modestes, le centre, et deux caves, l'est. Ces dernières sont voûtées en berceau, les espaces du centre sont couverts d'arêtes simples, et les pièces de l'ouest d'arêtes qui se dédoublent depuis le centre pour parvenir aux angles de part et d'autre de courts pans obliques.

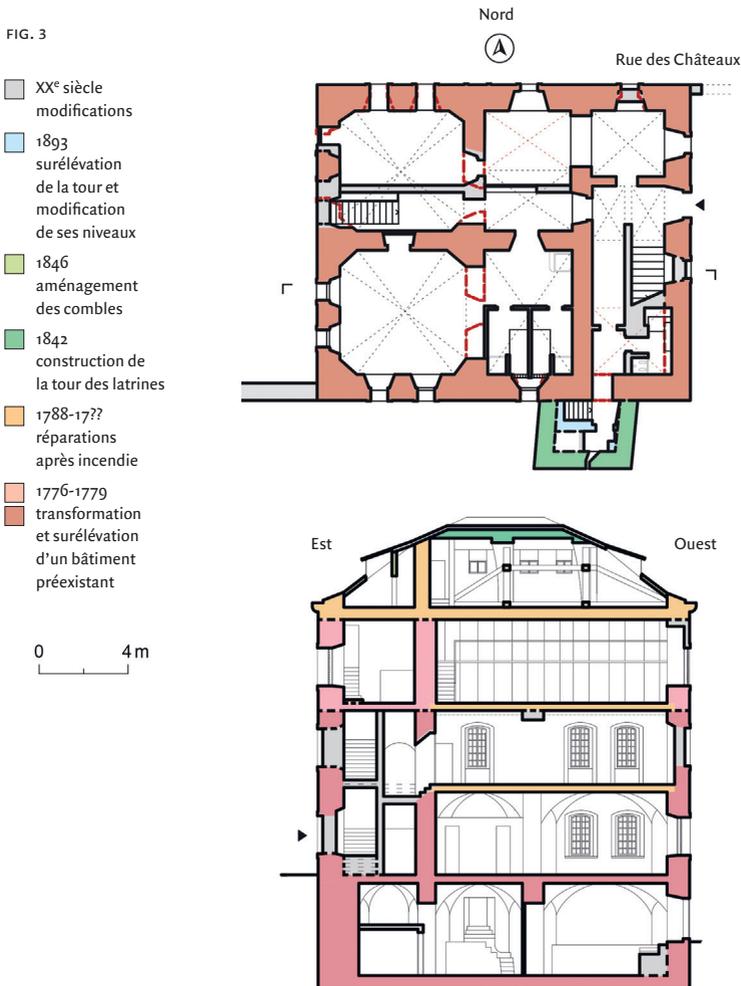
Au rez-de-chaussée, la disposition est sensiblement la même, octroyant aux pièces ouest un éclairage et une position clairement privilégiés. Dans la partie sud-est prend place l'escalier à deux volées qui mène aux niveaux supérieurs (emmarchement refait vers 1900).

Le premier étage reprend les mêmes dispositions, mais les volumes sont couverts de plafonds plats.

Au deuxième étage, la configuration des lieux est très différente. Si les accès se trouvent toujours dans la partie est, une seule grande salle occupe les deux-tiers ouest, largement éclairée par rien moins que 13 fenêtres. Elle manifeste l'un des rares grands moments de cette «nouvelle» Chancellerie.

[FIG. 3 **Plan du rez-de-chaussée et coupe longitudinale vers le sud.** État au départ de l'institution carcérale. Dessin MARIANNE DE MORSIER MORET, TERA Sàrl, sur une base de dvb communauté d'architectes]

FIG. 3



### **Le renouvellement de l'alliance avec les cantons catholiques en 1780**

C'est en 1529 que les cantons catholiques de la Suisse et le Valais avaient signé une première alliance destinée à tout entreprendre pour garantir la foi catholique sur leurs terres. Cette alliance était régulièrement renouvelée, lors de cérémonies organisées dans l'une ou l'autre des régions signataires. En 1780 arrivait le tour du Valais.

Un texte d'ISAAC DE RIVAZ, qui a connu l'événement, relate qu'en 1778, lorsque se discutait le déroulement de cette cérémonie importante pour l'image du Vieux-Pays, la Diète demanda à LAVEDUAZ d'ajouter à la Chancellerie, alors en cours de construction, un étage pour accueillir la réunion. A défaut de connaître les projets originaux, admettons que cette salle n'était pas initialement prévue. DE RIVAZ poursuit en indiquant que l'on avait demandé au comte IGNACE PANCRACE DE COURTEN (1720-1789) de prendre en main l'organisation de la cérémonie. Pour la décoration de la salle, le comte «fit venir en mai 1780 un soldat de son régiment, qui étoit pour lors en garnison à Belle Ile, pour peindre les tapisseries de laditte salle, qui devoient être des fleurs, dans les trumeaux des fenêtres et au dessus, les batailles où chaque canton avoit fait quelque action mémorable. Ce peintre tomba malade et le tems devenant fort court par cet accident, on se servit de divers italiens qui, par hazard, passèrent. Malgré tout cela, la peinture ne fut qu'ébauchée au jour de l'alliance. On décora laditte salle de deux cheminées de marbre et de plusieurs glaces qui s'y voyent encore aujourd'huy». <sup>2</sup>

Même si le décor n'était qu'ébauché, les rapports des participants sont plutôt positifs quant à la qualité des lieux. Cette salle n'a finalement servi que durant la matinée du 14 novembre 1780, lorsque tous les délégués s'y sont rendus pour entendre les salutations des autorités et se mettre d'accord sur la reprise du texte du précédent renouvellement. Le scelle-

ment de l'alliance s'est fait symboliquement lors de la cérémonie religieuse qui a suivi, à la cathédrale. Toute la partie conviviale s'est ensuite déroulée dans les salles de l'Hôtel de Ville.

Rien n'a été conservé du décor de la salle. L'analyse archéologique du bureau TERA Sàrl et les datations dendrochronologiques du Dendrolabor Wallis ont montré que le grand incendie qui a dévasté la ville de Sion en 1788 avait détruit tout l'étage, les poutres du sol et du plafond étant en effet datées de 1788/89.

### **Le glissement vers une fonction carcérale**

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la privation de liberté n'était que rarement utilisée comme peine. L'emprisonnement ne servait en principe que durant le procès, jusqu'à l'exécution de la sentence, laquelle pouvait prendre une forme définitive aux potences, avec toutes les options intermédiaires possibles... Depuis la fin du Moyen Age, la tour des Sorciers suffisait ainsi au dizain de Sion pour les emprisonnements et les interrogatoires.

Avec la disparition de l'Ancien Régime, la situation évolue et le Valais se met progressivement au diapason des régions voisines. A la suite du code pénal helvétique promulgué en 1799, la peine de prison se généralise, mais les condamnés valaisans la purge dans les établissements des cantons voisins. Les rapports de l'époque signalent l'insalubrité des cellules de la tour des Sorciers qui n'aurait pas permis une détention prolongée. L'indépendance retrouvée du Valais, proclamée en septembre 1802, coupe le pays de cette possibilité «d'exporter» ses condamnés. Une solution doit être trouvée sur place. En mai 1803, une loi est promulguée. Afin d'appliquer les peines d'emprisonnement, le Conseil d'État doit trouver de manière urgente des locaux et décide d'affecter une partie de la Chancellerie à cet usage. Le premier condamné y entre en 1803, la première condamnée, deux ans plus tard, à défaut



FIG. 4



d'un établissement spécifique pour les femmes. Comme le soulève ASTRID GAILLARD dans son étude, était-ce une solution transitoire d'urgence, ou pensait-on déjà à une nouvelle affectation pour tout le bâtiment? Quoi qu'il en soit, la fonction carcérale prendra peu à peu le pas sur la conservation des archives, laquelle finira par disparaître assez vite de la Chancellerie.

Les locaux sont progressivement réaménagés en vue de leur nouvelle affectation. Au début des années 1840, la grande salle du deuxième étage se voit ainsi occupée par un cellulaire à deux niveaux, de part et d'autre d'un espace central qui sert aussi de chapelle jusqu'en 1858 quand celle-ci reçoit un espace dédié au rez-de-chaussée. [FIG. 4 L'ancien cellulaire installé vers 1840 dans la grande salle du deuxième étage.] Ces nouvelles cellules sont très petites, basses et les murs bâtis de manière à ce que chacune parvienne à recueillir un peu d'air et de lumière des fenêtres existantes, d'où un plan général pour le moins biscornu. En 1915, une grande verrière remplace trois fenêtres situées à l'ouest, donnant à l'espace une abondante lumière. Les combles aussi sont réaménagés pour accueillir des cellules ou des ateliers. Extérieurement, un premier haut mur est construit en 1842 du côté oriental pour isoler une petite cour de promenade. Malgré tous les réaménagements, on se rend assez vite à l'évidence qu'un nouveau bâtiment doit être construit. Rapports et projets se succèdent dès 1840, mais la concrétisation n'interviendra qu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, les reports étant dus la plupart du temps à des questions purement financières.

Si la restauration partielle de l'édifice au début du 21<sup>e</sup> siècle (rez-de-chaussée et façades) a plutôt visé à redonner au bâtiment son aspect original (suppression du cellulaire et de la tour de latrines en façade sud, rétablissement des trois fenêtres à la place de la verrière), une partie des grilles obturant les couloirs et le renforcement de certaines portes rappellent,

un peu plus discrètement, sa fonction carcérale. L'attribution du bâtiment à l'usage des Musées cantonaux, après le départ des prisonniers en 1998, aura permis de redonner à l'ancienne Chancellerie un peu du lustre qu'elle méritait et qu'elle n'a finalement connu que durant quelques courtes années.

[FIG. 5 Le rez-de-chaussée de l'ancienne Chancellerie en 2019 lors de l'exposition «Vraies-faussees histoires», présentée par le Réseau Musées Valais.]



FIG. 5

#### POUR EN SAVOIR PLUS

**ASTRID GAILLARD**

*Le système pénitentiaire valaisan au XIX<sup>e</sup> siècle: la maison de détention, mémoire de licence, Genève, 1987.*

**MARIANNE DE MORSIER MORET**

«L'ancienne Chancellerie d'État – L'ancien Pénitencier», Alessandra Antonini. *Hommage à une archéologue médiéviste*, Sion 2019, pp. 167-180 (Cahiers de Vallesia, 31).

**PATRICK ELSIG**

«L'ancienne Chancellerie d'État», *Vallesia*, tome LXX, Sion 2015, pp. 87-94. Avec bibliographie antérieure.

## LE PÉNITENCIER DE 1913 – DE LA PRISON AU CENTRE D'EXPOSITIONS

MARIE DE CAMARET

### Un nouveau complexe pénitentiaire pour Sion

C'est en 1909 que le Grand Conseil accepte finalement de construire une nouvelle prison à Sion. Il est convenu qu'elle soit édifiée sur le terrain se trouvant derrière l'ancienne Chancellerie, entre la rue des Châteaux et la paroi rocheuse de la colline de Valère, créant ainsi un complexe pénitentiaire en plein cœur de la vieille ville. L'objectif de ce bâtiment était d'augmenter la capacité d'accueil des prisonniers tout en offrant de meilleures conditions de détention. Le projet du pénitencier de Sion est confié au bureau d'architectes de Kalbermatten qui réalise au début du 20<sup>e</sup> siècle de nombreuses constructions et rénovations à Sion et alentour. Le bureau est fondé par JOSEPH DE KALBERMATTEN (1840-1920), puis repris par son fils ALPHONSE (1870-1960). Ce dernier, formé à l'École des Beaux-Arts de Paris et diplômé de l'EPF Zurich, se charge du projet du pénitencier. L'architecte sédunois propose un bâtiment simple et moderne, qui comprend de nombreuses caractéristiques des prisons construites aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles.

Le nouveau bâtiment de plan rectangulaire est construit initialement sur deux étages. Sa façade de 12,25 mètres de long est percée symétriquement par des fenêtres à arcs surbaissés avec des tablettes et encadrements en pierre de taille en granit. Des chaînes d'angle marquent le rez-de-chaussée sur l'ensemble du bâtiment. Les trois grandes verrières en arc en plein cintre apportent de la lumière dans la cage d'escalier au nord et dans les coursives. Ces grandes verrières sont caractéristiques de l'architecture industrielle, tout comme les balustrades en fer forgé qui ornent l'escalier et les coursives du pénitencier. Ce type d'architecture est issue de la Révolution industrielle qui émerge en Grande-Bretagne à la fin du

18<sup>e</sup> siècle et qui se développe en Valais au début du 20<sup>e</sup> siècle. En suivant cette tendance, ALPHONSE DE KALBERMATTEN donne au bâtiment un aspect résolument moderne. [FIG. 6 Plan du 19 avril 1910 représentant la façade nord du pénitencier. AEV, fonds de Kalbermatten Architectes. A 106, n° 11]

Ce nouveau bâtiment s'inscrit aussi dans l'évolution architecturale des lieux d'incarcération. Durant le siècle des Lumières, la remise en question du système judiciaire fait naître une réflexion sur l'aménagement des lieux de détention. Ainsi, il ne s'agit plus de réhabiliter d'anciens bâtiments, comme ce fut souvent le cas notamment pour l'ancienne Chancellerie, mais de créer un nouveau type architectural entièrement dévolu à la fonction carcérale. Cette réflexion est fortement marquée par les principes du «Panoptique», un nouveau type architectural que théorise le philosophe utilitariste anglais JEREMY BENTHAM dans son ouvrage *Panoptique. Mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection et nommément des maisons de force*, en 1791. Ce dernier préconise la séparation cellulaire dans une prison de forme circulaire, au centre de laquelle s'élève une tour permettant aux gardiens qui s'y trouvent d'observer l'ensemble des prisonniers. Cette organisation a pour but d'améliorer la sécurité et l'hygiène, mais aussi de rendre la surveillance des prisonniers plus efficiente et économique. La prison doit dès lors répondre à un rôle social et éducatif, comme le rappelle MICHEL FOUCAULT dans son ouvrage *Surveiller et punir: naissance de la prison*. Bien que le Panoptique n'ait jamais abouti à une réalisation parfaitement fidèle, il a eu un impact important sur l'architecture des prisons durant tout le 19<sup>e</sup> siècle. Plusieurs établissements carcéraux sont construits sur un plan en étoile, dont le système, inspiré du Panoptique, est basé sur une tour centrale réservée aux gardiens autour de laquelle se développent les cellules. Une quinzaine de prisons ont été bâties selon ce modèle en Suisse, dont la maison d'arrêt de Lenzburg (AG), construite en 1859.

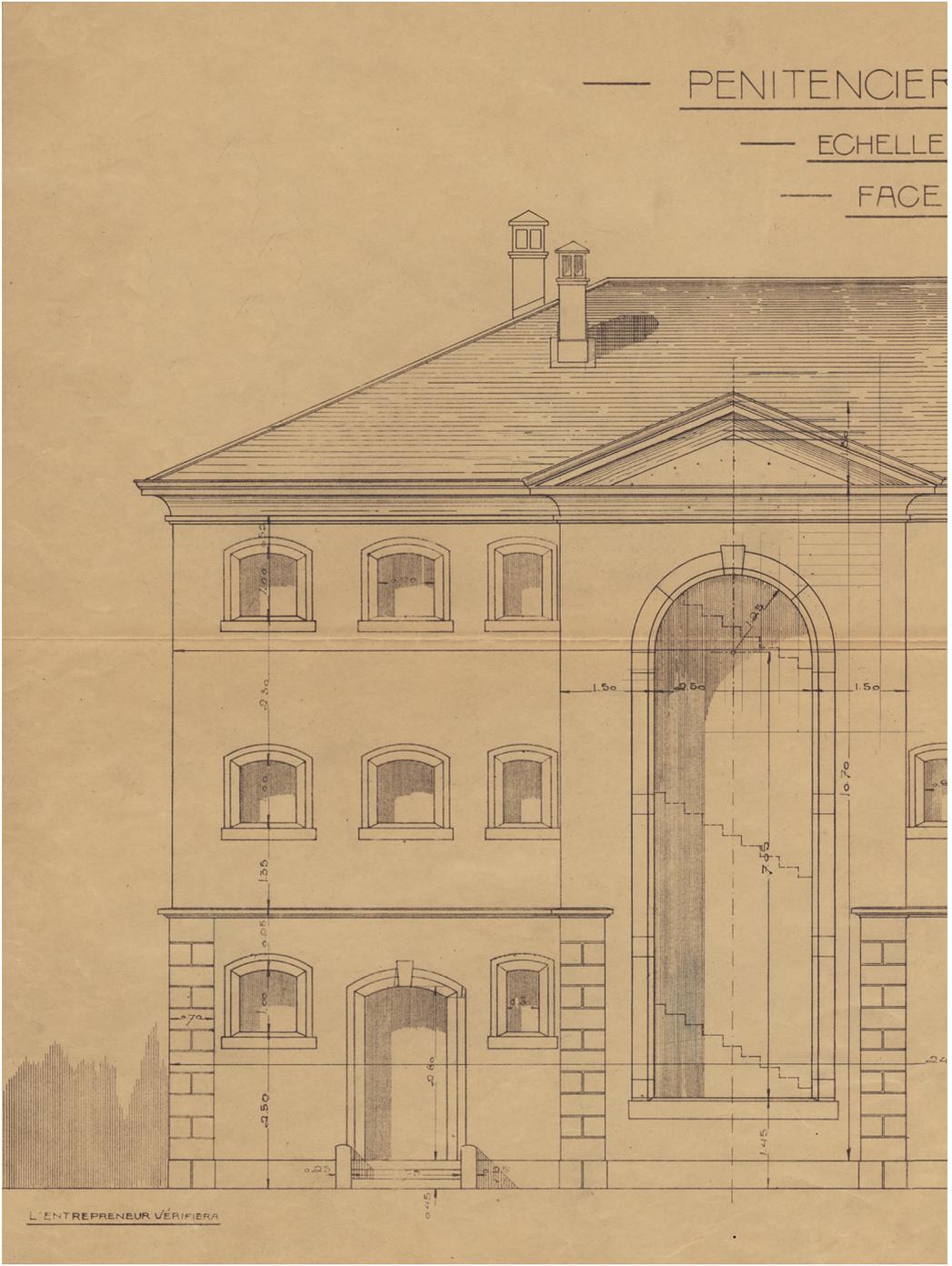


FIG. 6

ER CANTONAL ———

LE 1 50 ———

DE, NORD ———



SIGN LE 19 AVRIL 1910  
DE KILBERMATTEN  
ARCHITECTES-ELION

À Sion, l'intérieur de l'édifice intègre les éléments qui favorisent la sécurité et la surveillance des prisonniers, tout en respectant les normes de détention. Initialement, vingt-sept cellules étaient disposées autour de la nef centrale sur deux étages, permettant d'isoler les prisonniers durant la nuit. Le volume des cellules des deux étages a été conservé lors de la réaffectation du pénitencier en centre d'expositions. Longues et étroites, elles disposent toutes d'une petite fenêtre qui apporte air et lumière. [FIG. 7 État d'une cellule du pénitencier de Sion

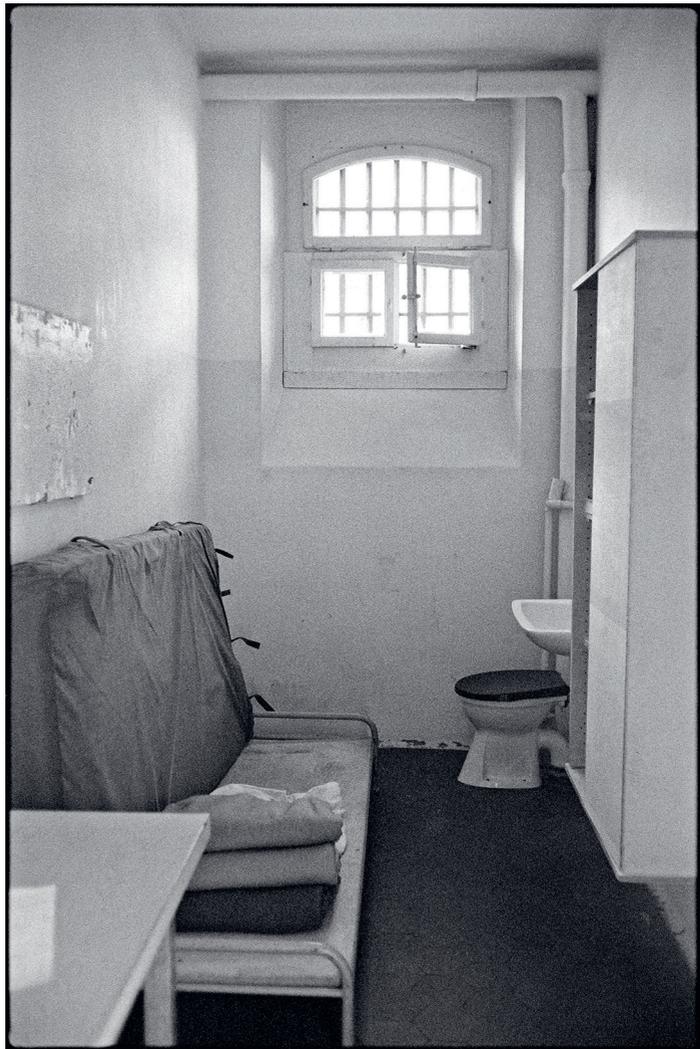


FIG. 7

<sup>3</sup> Entretien avec le directeur adjoint du pénitencier (1981-1998) JEAN-MICHEL GILLOZ, réalisé par SAMUEL PONT, Ardon, 4 juin 2020 (document non publié).

<sup>4</sup> *Rapport de gestion du Conseil d'État. Département de Justice et Police, 1913, Sion: Chancellerie d'État, Archives de l'État du Valais, p. 23.*

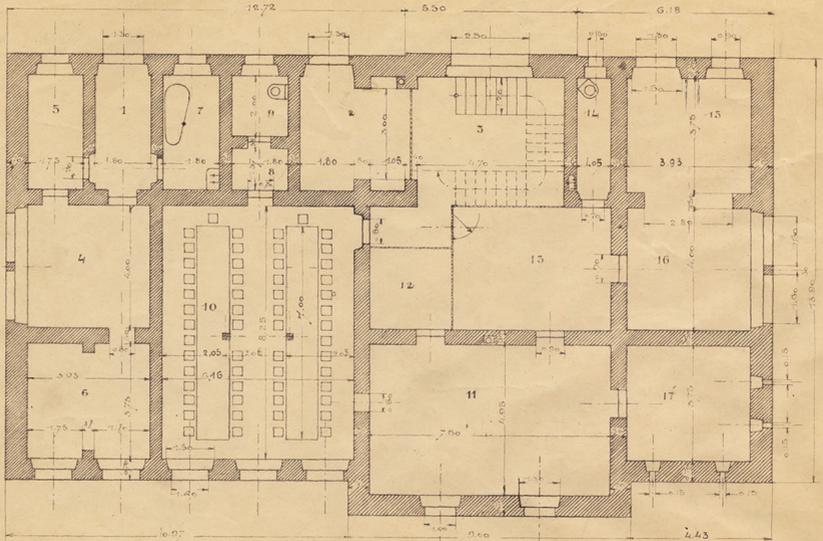
<sup>5</sup> Article de journal daté du 2 janvier 1945, *Visite aux pénitenciers valaisans*, 2 janvier 1945, Sion, Archives des Musées cantonaux du Valais.

**le 2 décembre 1998.]** Les portes en bois massif sont toujours en place. Les guichets, installés dans les années 1980-1990, permettent de communiquer avec le prisonnier et de lui remettre des vivres et des petits objets sans devoir ouvrir entièrement la porte.<sup>3</sup> Les portes sont aussi dotées d'un judas qui donnent la possibilité aux gardiens d'observer les prisonniers dans leur cellule sans être vus d'eux. Un système de pouvoir hiérarchique qui rappelle celui du Panoptique est instauré de cette manière. Le pénitencier de 1913 est un exemple unique de bâtiment de type cellulaire construit en Valais à cette période, faisant de lui un témoin à part entière du patrimoine architectural séduinois.

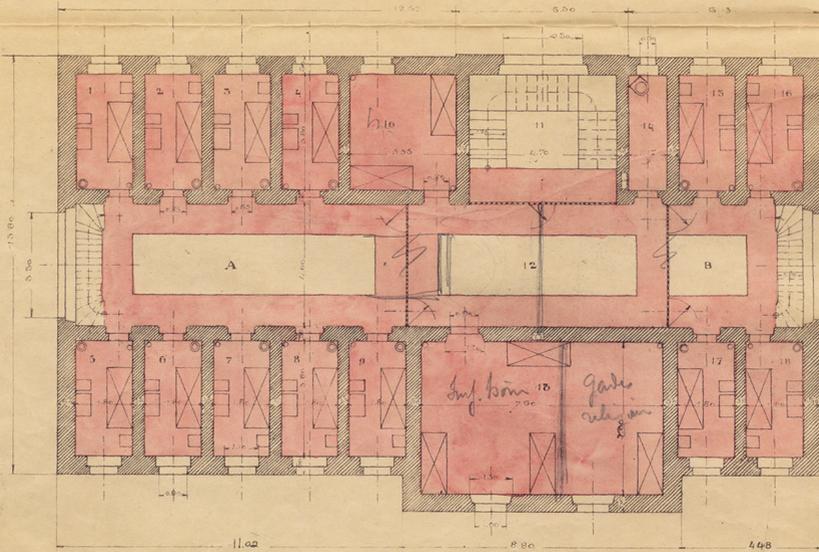
La proximité entre les prisonniers des deux sexes était problématique dans l'ancienne Chancellerie. Pour le nouveau bâtiment, l'architecte propose donc de séparer la partie réservée aux hommes à l'ouest, de celles des femmes à l'est par la cage d'escaliers. Comme il n'y avait que huit cellules pour les femmes contre dix-neuf pour les hommes, l'escalier et la verrière qui l'éclaire sont décalés ce qui crée une asymétrie sur la façade nord bien visible depuis l'extérieur du bâtiment.

En plus des cellules, le pénitencier comprenait à l'origine deux ateliers, deux infirmeries, trois chambres de surveillants, une cuisine, un réfectoire, une buanderie et un service anthropométrique.<sup>4</sup> [FIG. 8 **Plan du futur pénitencier réalisé le 19 janvier 1909.** AEV, fonds de Kalbermatten Architectes. A 106, n° 3] De nouveaux ateliers sont ensuite installés dans l'enceinte du pénitencier. En 1945, ANGELIN LUISIER, alors directeur des établissements pénitentiaires du Valais, fait état d'ateliers de cordonnerie, de vannerie, de tissage, de reliure, de timbrage et d'une petite imprimerie.<sup>5</sup> Accolée à la face est du pénitencier, cette dernière a été détruite en mars 2019. À l'extérieur du bâtiment, les prisonniers disposaient d'une petite cour pour la promenade délimitée par un mur d'enceinte. Ces éléments sont caractéristiques des prisons du 19<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> siècle.

REZ-DE-CHAUSSEE



2<sup>e</sup> ETAGE



— Légende —

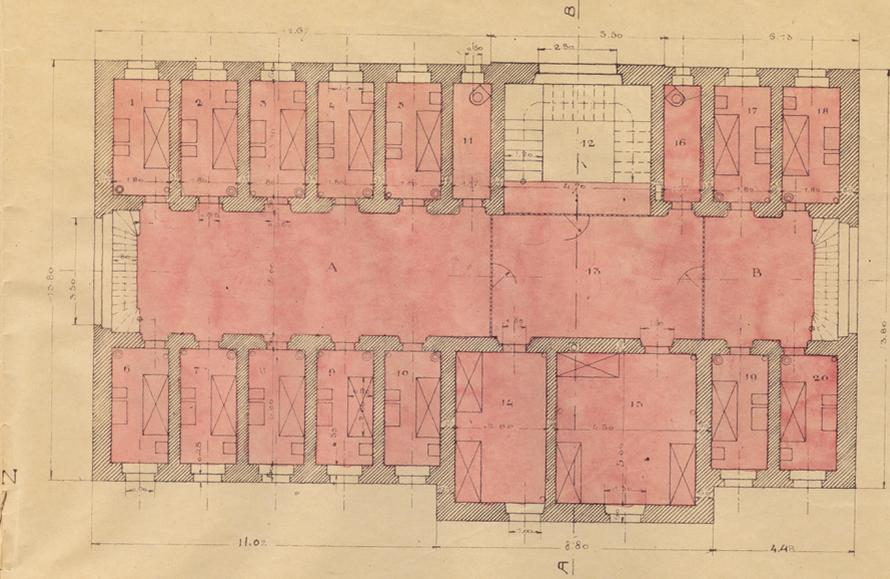
1	Rez-de-Chaussée
2	Entrée
3	coûte d'escalier
4	Service Aulx
5	Staircase
6	Bains
7	Dégage ment
8	W.C.
9	Retour de
10	Cuisine
11	Staircase
12	Debaras
13	Dégage ment
14	W.C.
15	Buenerie
16	Chauffage c
17	couvert

FIG. 8

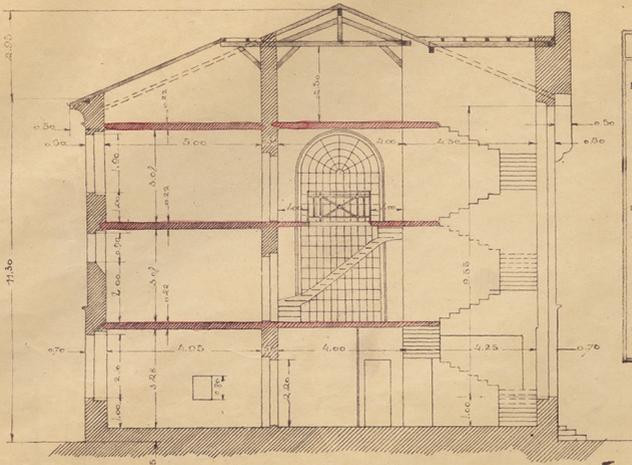
CANTONAL

1:100

1<sup>ER</sup> ETAGE



COUPE A-B



— Legendes —  
 Chaise  
 Escaliers  
 Anthrop.  
 cellule d'Att.  
 Antichambre  
 V.C.  
 cellule des V.C.  
 cellule des détenus  
 chambre  
 escalier  
 cellule  
 cellule  
 cellule  
 cellule

— Legendes —

A	Quartier des hommes	1 <sup>ER</sup> Etage
13 10	Cellules	
11	W.C.	2 <sup>ES</sup> Etage
12	cage Escalier	
13	déjagement	
14	Chambre gardiens	
15	MALADES femmes	
16	W.C.	
B	Quartier des femmes	
17 20	cellules	
A	Quartier des hommes	
13 9	cellules	
10	chambre gardiens	
11	Escalier	
12	déjagement	
13	MALADES hommes	
14	W.C.	
15 A	cellules	
B	Quartier des femmes	

SION LE 19 JAN. 1909

DE KÄLBERMÄTTEN  
 ARCHITECTES-SON

<sup>6</sup> AEV, *Rapport de gestion du Conseil d'État. Département de Justice et Police, Sion: Chancellerie d'État, 1956*, pp. 163-164.

<sup>7</sup> SANDRA LEITAO, «Réaffectation de l'ancienne prison de Valère en espace culturel à Sion/VS. Histoire d'incarcérer un musée», in: *Chantier & Rénovation*, n° 6-7, juillet-août 2003, pp. 79-80.

Entre l'inauguration du pénitencier en 1913 et sa désaffectation en 1998, le bâtiment a subi plusieurs travaux de maintenance, tels que l'installation de l'électricité dans l'ensemble du bâtiment à la fin de l'année 1944. La transformation la plus importante est la surélévation du bâtiment d'un étage en 1956, à la suite d'un incendie survenu deux ans plus tôt dans les combles. Malgré les contestations du voisinage, le projet est maintenu car l'agrandissement permettait à la fois d'accueillir davantage de détenus et d'améliorer les conditions de détention. Les travaux sont menés par l'architecte ALPHONSE DE KALBERMATTEN, en collaboration avec le directeur de l'établissement de l'époque, MICHEL EVÉQUOZ. Selon le rapport du Conseil d'État de 1956, cinq ateliers séparés par des parois vitrées sont installés dans la partie neuve, offrant un espace de travail généreux, salubre et plus facile à surveiller qu'auparavant.<sup>6</sup> Les locaux ainsi libérés ont permis d'agrandir la salle d'eau avec cinq douches supplémentaires, de créer un dortoir de quatre ou cinq lits, de construire une cellule de sécurité et d'aménager une petite chapelle ainsi qu'une salle de conférence et de jeux. Vu de l'extérieur, cet exhaussement de 3,3 mètres est clair. Les fenêtres quadrangulaires en fausses pierres du troisième étage tranchent avec l'édifice d'origine par leur forme et leur nombre. Le fronton au-dessus de la verrière nord a été supprimé et la façade est peinte dans des tons discrets, donnant un aspect sobre et discret au bâtiment.

Toutefois, malgré les améliorations apportées à l'ancienne Chancellerie et au bâtiment de Kalbermatten au fil des années, plusieurs inconvénients persistent, y compris la proximité avec les passants qui apportait une forme d'animation journalière, se rappelle l'ancien directeur du pénitencier, MICHEL EVÉQUOZ.<sup>7</sup> De ce fait, après avoir analysé plusieurs propositions, le Grand Conseil accepte finalement en 1994 le projet de construction d'un nouveau pénitencier cantonal sur le domaine des Îles.

<sup>8</sup> DANIEL FINK, «Prison, architecture pénitentiaire et patrimoine carcéral en Suisse», in : *Art + Architecture en Suisse*, n° 3, septembre 2017, pp. 4-12.

<sup>9</sup> Entretien avec l'architecte cantonal du Valais BERNARD ATTINGER, réalisé par MARIE DE CAMARET, 8 février 2018 (document non publié).

<sup>10</sup> Lettre de MARIE CLAUDE MORAND concernant l'attribution des futurs ex-locaux du Pénitencier cantonal sis à la rue des Châteaux au Haut Conseil d'État du Canton du Valais, 3 mars 1994, Sion, Archives des Musées cantonaux du Valais.

## Une prison devenue lieu d'expositions

Le pénitencier cantonal étant une propriété de l'État, le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) gère sa réaffectation. L'architecte cantonal, BERNARD ATTINGER, se charge du projet. Les prisons sont bien souvent détruites ou soumises à d'importants travaux de transformation comme le montrent les recherches de DANIEL FINK.<sup>8</sup> Toutefois, bien que le pénitencier fasse partie de ce patrimoine sombre, BERNARD ATTINGER n'a jamais envisagé de le détruire.<sup>9</sup> Il souhaitait au contraire préserver son état qui témoigne de l'architecture pénitentiaire du 20<sup>e</sup> siècle en Valais.

Entre 1996 et 1997, l'architecte reçoit deux propositions externes pour réaffecter le complexe pénitentiaire. La première est de créer un musée cantonal des régiments valaisans aux services étrangers. La seconde vient d'un promoteur immobilier qui souhaite acquérir les deux bâtiments afin d'en faire un hôtel et un centre artistique, à la manière du pénitencier de Langholmen, situé sur une île de Stockholm, transformé en hôtel chic en 1989. BERNARD ATTINGER écarte ces deux suggestions pour se tourner vers MARIE CLAUDE MORAND, alors directrice des Musées cantonaux du Valais. À cette époque, les Musées cantonaux incluaient le Musée des beaux-arts, le Cabinet cantonal de numismatique et le Musée cantonal d'archéologie aux abords de la Place de la Majorie, le Musée d'histoire et d'ethnographie à Valère, le Musée cantonal d'histoire militaire au château de Saint-Maurice et le Musée d'histoire naturelle à l'avenue de la Gare à Sion.

MARIE CLAUDE MORAND souhaite utiliser le pénitencier comme un lieu d'expositions. Dans une lettre adressée au Haut Conseil d'État du Canton du Valais le 3 mars 1994, elle avance plusieurs arguments en faveur de l'attribution des locaux du pénitencier aux Musées cantonaux.<sup>10</sup> Le premier est celui de la localisation du pénitencier, qui se trouve dans un lieu de passage stratégique puisqu'il est à proximité de quatre

des six musées cantonaux, au cœur de la vieille ville de Sion, dans la rue très touristique qui mène aux châteaux de Valère et Tourbillon. La directrice relève aussi qu'en devenant un lieu d'expositions, le pénitencier conserve une fonction publique et que la qualité architecturale des deux bâtiments peut ainsi être préservée et valorisée.

Initialement, le projet de MARIE CLAUDE MORAND est d'exploiter le bâtiment de 1913 comme extension au Musée d'histoire et d'ethnographie, qui se trouve alors dans le bourg de Valère, afin de présenter les collections allant du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours. A cette période, les Musées cantonaux utilisaient une partie de l'arsenal pour présenter leurs grandes expositions thématiques et stocker du matériel. Lorsque la Bibliothèque cantonale demande l'attribution de l'arsenal fédéral de Pratofori



FIG. 9

<sup>11</sup> Lettre de JACQUES CORDONIER concernant l'affectation des bâtiments de l'arsenal de Pratifori et des anciens bâtiments du Pénitencier cantonal, 22 septembre 1998, Sion, Archives des Musées cantonaux du Valais.

pour le début de l'année 1999, les Musées cantonaux sont contraints de trouver de nouveaux locaux.<sup>11</sup> Or, parallèlement à ce déménagement, les Musées cantonaux se regroupent en trois musées (art, histoire et nature), à Sion. Le pénitencier se présente alors comme la solution permettant aux trois musées d'avoir un lieu commun pour présenter leurs expositions dans le même quartier.

MARIE CLAUDE MORAND et BERNARD ATTINGER décident d'un commun accord de conserver la structure générale du bâtiment de 1913 afin de maintenir l'âme du lieu et d'en conserver la mémoire, contrairement à l'ancienne Chancellerie qui ne présente presque plus aucune trace de son passé carcéral: les aménagements cellulaires ont été retirés après le départ des prisonniers et il ne reste à présent que les graffitis des prisonniers aux étages supérieurs. De ce fait, les travaux réalisés en 2000 dans le bâtiment de 1913 sont minimalistes. Les équipements et le mobilier de la prison sont supprimés, les murs sont rafraîchis et le bâtiment est remis aux normes. Les travaux les plus importants consistent à retirer les sanitaires et à abattre quelques parois pour gagner du volume dans les cellules qui ont été conservées sur les deux premiers étages.

[FIG. 9 **Vue de l'intérieur du Pénitencier lors de l'exposition «En Marche» en 2017-2018, organisée par le Musée d'art du Valais. Au centre, une œuvre de RICHARD LONG, *Alpine Line* (1991).**] Les ateliers et la chapelle du troisième étage sont démontés, de même que la cuisine et les cellules du rez-de-chaussée qui laissent place à un espace dégagé pour l'accueil du public.

La difficulté d'un rafraîchissement aussi léger que celle du pénitencier est de pouvoir répondre de manière satisfaisante à la nouvelle fonction de centre d'expositions temporaires tout en conservant certains éléments architecturaux de la prison. Depuis la première exposition organisée au Pénitencier en novembre 2000, les Musées cantonaux doivent faire face aux contraintes liées à la structure du bâtiment. Par exemple, les espaces cloisonnés et étroits des cellules entravent la circulation





FIG. 10

<sup>12</sup> Au sujet de la réaffectation du pénitencier en lieu d'expositions, voir MARIE DE CAMARET, *Le pénitencier de Sion: le paradoxe de la prison devenue Centre d'expositions, mémoire de master en études muséales* sous la direction de PIERRE ALAIN MARIAUX et PATRICK ELSIG, Neuchâtel: Université de Neuchâtel, 2018.

des visiteurs, ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite et compliquent la surveillance des salles d'exposition. De plus dans son état actuel, le bâtiment peine à répondre aux exigences de plus en plus élevées en matière de présentation et de conservation des objets. Il y a ainsi des limites imposées par la structure du bâtiment auxquelles le Pénitencier, en tant que centre d'expositions, doit tenir compte.<sup>12</sup> Le Musikmuseum



<sup>13</sup> PASCAL RUEDIN ET PATRICK ELSIG, «Le Pénitencier, centre d'expositions des Musées cantonaux du Valais à Sion (Suisse): du bâtiment par défaut au bâtiment assumé», in: *Revue Histoire pénitentiaire*, vol. 11, 2016.

de Bâle représente un cas de réaffectation similaire, puisqu'il a été aménagé dans les locaux d'une ancienne prison. Malgré les travaux de transformation réalisés entre 1995 et 2000 dans ce bâtiment, la structure cellulaire, les fenêtres grillagées, le parquet de chêne, ainsi qu'une cellule-témoin ont été conservés. A Yverdon-les-Bains, la Maison d'Ailleurs ne conserve pratiquement aucune trace de sa période carcérale. Elle se trouve pourtant dans un bâtiment qui a servi de prison entre 1816 et 1983. Pour pouvoir accueillir des expositions à partir de 1991, les portes des cellules ont été retirées et l'ensemble a été homogénéisé avec une peinture blanche et un sol uniforme. Les barreaux des fenêtres ainsi que la dimension de certaines salles, réduites à celle des anciennes cellules, rappellent toutefois subtilement la fonction passée du bâtiment.

En conservant les éléments architecturaux de la prison, ces bâtiments réaffectés offrent une lecture double. Il est possible de visiter le lieu pour ses expositions ou pour son architecture et son histoire. A Sion, les Musées cantonaux ont choisi d'assumer cette double fonction en nommant officiellement le nouveau centre d'expositions, qui comprend l'ancienne Chancellerie et la prison construite en 1913, «Le Pénitencier».<sup>13</sup> Un panneau portant ce nom est accroché sur le portail d'entrée du complexe afin d'identifier distinctement le lieu. [FIG. 10 **Le Pénitencier en tant que centre d'expositions en 2017.**] Afficher clairement la fonction passée du Pénitencier permet aussi d'attiser la curiosité des badauds et de les rendre attentifs à l'histoire attachée au bâtiment. En consultant le livre d'or ou discutant avec les visiteurs et les habitants de Sion, on se rend compte qu'il y a un réel intérêt pour l'histoire de ce lieu atypique situé sur la rue des Châteaux. Toutefois, aucune documentation complète n'avait encore été publiée sur le sujet. Espérons que ce numéro de *Sedunum Nostrum* permette dorénavant aux intéressés d'assouvir leur curiosité pour ce lieu unique de la ville de Sion.

## 24 RUE DES CHÂTEAUX – REGARDS SUR LA VIE DERRIÈRE LES BARREAUX

SAMUEL PONT

En automne 1803, LOUIS P. est enfermé derrière les murs de la Chancellerie, sise à l'actuel n° 24 de la rue des Châteaux à Sion. Condamné à la détention à perpétuité, le voleur récidiviste est le premier détenu à être écroué dans cet édifice d'État construit entre 1776 et 1779, et désormais partiellement affecté en maison de force.

Le 10 décembre 1998, tous les détenus du pénitencier cantonal de Sion sont transférés à la prison des Îles, bâtiment carcéral moderne nouvellement construit en périphérie de la capitale valaisanne. Durant les cent nonante-cinq années qui séparent ces deux dates, la prison a ainsi accueilli derrière ses murs plusieurs milliers de détenus, de sexes, d'âges et d'origines diverses. Certains noms sont connus, devenus célèbres même, du fait notamment de leur parcours romanesque. FARINET, le Robin des Alpes, y a été enfermé à plusieurs reprises à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Plus récemment, c'est le cambrioleur et «roi de l'évasion» WALTER STÜRM qui y a séjourné. Tout au long de ces presque deux siècles d'histoire, les conditions de détention des prisonniers ont évolué, au gré des changements de mentalités, des modifications législatives et des transformations effectuées dans les bâtiments. Mais l'histoire de ce site, constituée d'une multitude de trajectoires individuelles, reste toujours profondément marquée du sceau douloureux de la privation de liberté. De manière partielle et partiale, au travers de quelques sources photographiques et documentaires, levons une partie du voile sur ce que pouvait être la vie derrière les murs du pénitencier de la rue des Châteaux.

<sup>14</sup> THOMAS ANTONIETTI,  
FRANCES TREZEVANT  
HONEGGER.  
«Photographie et pratique  
ethnographique. L'usage  
de la photographie  
en ethnologie valaisanne.»  
In : *Le Monde alpin et  
rhodanien. Revue régionale  
d'ethnologie*, n° 2-4/1995.  
Photographie, ethnogra-  
phie, histoire. pp. 37-55.

<sup>15</sup> Une visite au Pénitencier de  
Sion, *L'Écho illustré*,  
N° 48, 12 décembre 1931.  
Archives des Musées  
cantonaux du Valais.

## Des sources fragmentaires et variées

Les histoires vécues au pénitencier cantonal ont laissé des traces, dans les mémoires, dans les archives, dans les murs aussi. Documents administratifs, articles de presse, photographies, correspondance épistolaire, objets du quotidien devenus artefacts de musées, œuvres d'art, reportages journalistiques, graffitis carcéraux: ces témoignages de natures diverses et complémentaires proviennent de sources et d'époques variées. Mis bout à bout, ces fragments permettent de reconstruire des bribes de la vie de celles et ceux qui, détenus ou employés de l'établissement pénitentiaire, ont vécu derrière les murs de ce site à l'histoire singulière. [FIG. 11 *Etablissements pénitentiaires et Prisons préventives. Instructions aux détenus. Canton du Valais, 1<sup>er</sup> décembre 1943.* Archives JEAN-MICHEL GILLIOZ.]

Parmi les documents disponibles, les sources iconographiques sont en revanche quasi inexistantes, car rares ont été les photographes à avoir franchi le portail du mur d'enceinte de la prison. Ce sont précisément certains de ces clichés, tirés de deux photo-reportages réalisés à soixante-sept ans d'intervalle, qui nous serviront de porte d'entrée dans ce complexe pénitentiaire envisagé aujourd'hui dans sa dimension patrimoniale. En tant que sources ethnographiques, la valeur documentaire de ces photographies ne réside pas uniquement dans le fait qu'elles reproduisent une réalité. Cadres subjectifs, elles révèlent aussi le point de vue de celui qui les a prises. Reflet de représentations sociales, ces images demeurent indissociables du contexte dans lequel elles ont été réalisées.<sup>14</sup>

### L'Écho illustré du 12 décembre 1931:

#### Une visite au Pénitencier de Sion

Un article paru dans *L'Écho Illustré*, hebdomadaire chrétien et culturel suisse fondé en 1930, constitue un document historique précieux.<sup>15</sup> Daté du 12 décembre 1931 et sobrement intitulé «Une visite au Pénitencier de Sion», le texte est de la plume de



## Etablissements pénitentiaires et Prisons préventives

### Instructions aux détenus

## Kantonale Strafanstalten und Untersuchungsgefängnisse

### Verordnungen für die Gefangenen

## Stabilimenti penitenziari Cantionali e Prigioni preventive

### Istruzioni ai detenuti

Il est formellement défendu aux détenus :

1. De fumer, chanter, siffler, taper, faire du bruit, de cracher à terre, etc.
2. De chercher à communiquer avec leurs voisins d'une façon quelconque, même par signes.
3. De grimper à la fenêtre de la cellule et de jeter par celle-ci n'importe quel objet.
4. De faire aucune inscription sur les murs, boisseries, meubles et ustensiles, ou d'y planter des clous, coller des inscriptions ou images, de cracher à terre.
5. De détériorer les meubles, linges, vêtements, outils, etc.
6. D'avoir en leur possession, sans autorisation, des objets quelconques autres que ceux qui leur sont remis, ainsi que d'échanger ces derniers entre eux.
7. D'introduire dans la prison des vivres, livres, cahiers, almanachs, gravures, photographies et en général tout objet quelconque étranger au travail.
8. De sortir des ateliers des outils, ustensiles ou marchandises.
9. De toucher aux appareils de chauffage, d'éclairage ou de sonnerie.
10. De commettre des grossièretés par des paroles ou des actes et de proférer des injures ou menaces envers le personnel ou les autres détenus.
11. Les détenus doivent entretenir la propreté sur leur personne et se conformer aux ordres qui leur sont donnés à ce sujet, ainsi qu'à ceux concernant l'entretien de la propreté de la prison en général, de leur cellule, des meubles et ustensiles qui leur sont remis.

La cellule doit être nettoyée au moins une fois par jour. La poissière doit être minutieusement égarée.

Le détenu est responsable du maintien du matériel. Si ce dernier est défectueux ou incomplet, le détenu doit le faire remarquer au gardien.

12. Le gardien est seul juge de l'opportunité d'ouvrir ou de fermer les fenêtres.
- Les détenus qui ne se conforment pas aux prescriptions ci-dessus s'exposent :
1. Aux peines disciplinaires de l'établissement.
  2. Au retrait des autorisations de faveur qui leur auraient été accordées.
  3. Au paiement des réparations nécessitées par les dégâts commis.

Sion, le 1<sup>er</sup> décembre 1943.

Le Directeur des Etablissements :  
Fr. de LAVALLAZ.

Vu et approuvé par le Département de Justice, le 2 décembre 1943.

Le Chef du Département de Justice  
du Canton du Valais :  
Cyr. PITTELOUD.

Es ist den Gefangenen strengstens verboten :

1. Zu rauchen, zu singen, zu pfeifen, zu klopfen, zu lärmeln, auf den Boden zu spucken, usw.
2. Mit den Nachbarn auf irgend welche Weise zu verkehren, auch durch Zeichen.
3. Am Fenster der Zelle hinaufzusteigen und irgend welche Gegenstände durch daselbe hinauszuwerfen.
4. Inschriften oder Zeichnungen auf Wänden, Holzwerk, Möbeln und Geräten anzubringen, Nägel einzutreiben, Inschriften oder Bilder anzuflecken, auf den Boden zu spucken.
5. Möbel, Geräte, Sätze, Steiber, Werkzeuge usw. zu beschädigen.
6. Ohne Genehmigung andere Gegenstände im Besitz zu haben als solche, die zur Arbeit oder zum eigenen Gebrauch anvertraut sind, oder letztere auszutauschen.
7. Lebensmittel, Bücher, Zeitschriften, Kalender, Bilder, Photographien, überhaupt irgend welchem Gegenstand, der nicht zur Arbeit gehört, ins Gefängnis einzuführen.
8. Geräte, Werkzeuge oder Waren aus den Werkstätten wegzunehmen.
9. Werkzeugen, Utensils und Kleinzel-Apparate anzuhängen.
10. Schmutzen zu machen, durch Speit oder Tat; Verschmutzungen und Tröpfungen gegen das Personal oder die anderen Gefangenen auszulassen.
11. Die Gefangenen sollen ihre Person und Steiber reinlich halten und sich den diesbezüglichen Verordnungen anpassen, auch den Vorschriften betreffend die Reinhaltung des Gefängnisses im allgemeinen, der einzelnen Zelle, und der einem Jeden zugetheilten Möbel und Geräte.
12. Die Zelle muß mindestens einmal des Tages gereinigt, gekehrt und sorgfältig abgekehrt werden.

Der Gefangene ist für die gute Erhaltung des Möbels und Materials verantwortlich. Wenn letzteres schadhaft oder mangelhaft ist, soll er es dem Wärter anzeigen.

Der Wärter ist allein der Richter über die Möglichkeit, die Fenster zu öffnen.

### Gefangene, welche obengegebenen Vorschriften mißbeachten, setzen sich folgenden Strafen aus :

1. Den vorgeschriebenen Disziplinar-Strafen der Anstalt.
2. Entziehung der ihnen gewährten Erleichterung und Freiempfindungen.
3. Beschaffung der durch eventuelle Beschädigungen entstandenen Reparaturkosten.

Sitten, den 1. Dezember 1943.

Der Direktor der Strafanstalten :  
A. de VAUILLAN.

Eingesehen und genehmigt vom Justizdepartement.

Sitten, den 2. Dezember 1943.

Der Vorsteher des Justizdepartements  
des Kantons Valais :  
Cyr. PITTELOUD.

E formalmente proibito ai detenuti :

1. Di fumare, cantare, fischiare, picchiare, far del chiasso, di spulpare a terra ecc.
2. Di comunicare coi vicini in qualunque modo, fosse anche per cenii.
3. Di arrampicarsi alla finestra della cellula e di lottare da questa qualsivoglia oggetto.
4. Di far iscrizioni o disegni sui muri, sull'intavolato, sui mobili ed utensili, di piantar chiodi, incollar iscrizioni o quadri, di spulpar sul pavimento.
5. Di sciupare i mobili, panni, vestiti, attrezzi, ecc.
6. Di tener in loro possesso, senza permesso, oggetti altri che quelli che vengono loro affidati dalla Prigione; e di scambiare questi fra di loro.
7. D'introdurre nella prigione viveri, libri, quaderni, stampe, almanacchi, fotografie, insomma ogni oggetto non appartenente al lavoro.
8. Di portar fuori delle officine attrezzi, utensili o merci.
9. Di toccare agli apparati di riscaldamento, di luce o di soneria.
10. Di far delle sgarbatezze, in atti o parole, di profenere delle ingiurie o delle minacce verso il personale o gli altri detenuti.
11. I detenuti debbono mantenere la pulizia sulla loro persona, ed ubbidire alle prescrizioni fatte a questo scopo, non che a quelle che spettano la pulizia della prigione, della propria cellula, dei mobili ed utensili loro affidati.

Almeno una volta al giorno la cellula deve essere spazzata e spolverata accuratamente, colle finestre aperte.

Il detenuto è responsabile della conservazione del materiale, e deve avvisar subito il custode in caso di guasto o di mancanza.

Per il aprire o chiudere le finestre decide solo il custode.

### I detenuti che non si conformano alle prescrizioni qui soprasri espongono :

1. Alle pene disciplinari dell'establishment.
2. Alla perdita dei permessi a favori loro concessi.
3. Al pagamento delle riparazioni degli oggetti sciupati.

Sion, il 1<sup>o</sup> Dic. 1943.

Il Capo dei Stabilimenti :  
Fr. de LAVALLAZ.

Esaminato ed approvato dal Dipartimento di Giustizia, il 2 Dic. 1943.

Il Capo del Dipartimento di Giustizia :  
Cyr. PITTELOUD.

6913

## **ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES ET PRISONS PRÉVENTIVES**

### **INSTRUCTIONS AUX DÉTENU·ES**

#### **Il est formellement défendu aux détenus :**

1. De fumer, chanter, siffler, taper, faire du bruit, de cracher à terre, etc.
2. De chercher à communiquer avec leurs voisins d'une façon quelconque, même par signes.
3. De grimper à la fenêtre de la cellule et de jeter par celle-ci n'importe quel objet.
4. De faire aucune inscription sur les murs, boiseries, meubles et ustensiles, ou d'y planter des clous, coller des inscriptions ou images, de cracher à terre.
5. De détériorer les meubles, linges, vêtements, outils, etc.
6. D'avoir en leur possession, sans autorisation, des objets quelconques autres que ceux qui leur sont remis, ainsi que d'échanger ces derniers entre eux.
7. D'introduire dans la prison des vivres, livres, cahiers, almanachs, gravures, photographies et en général tout objet quelconque étranger au travail.
8. De sortir des ateliers des outils, ustensiles ou marchandises.
9. De toucher aux appareils de chauffage, d'éclairage ou de sonnerie.
10. De commettre des grossièretés par des paroles ou des actes et de proférer des injures ou menaces envers le personnel ou les autres détenus.

11. Les détenus doivent entretenir la propreté sur leur personne et se conformer aux ordres qui leur sont donnés à ce sujet, ainsi qu'à ceux concernant l'entretien de la propreté de la prison en général, de leur cellule, des meubles et ustensiles qui leur sont remis.  
  
La cellule doit être nettoyée au moins une fois par jour. La poussière doit être minutieusement écartée.
12. Le gardien est seul juge de l'opportunité d'ouvrir ou de fermer les fenêtres.

#### **Les détenus qui ne se conformeront pas aux prescriptions ci-dessus s'exposeront :**

1. Aux peines disciplinaires de l'établissement.
2. Au retrait des autorisations de faveur qui leur auraient été accordées.
3. Au paiement des réparations nécessitées par les dégâts commis.

Sion, le 1er décembre 1943  
Le directeur des Etablissements:  
FR. DE LAVALLAZ

Vu et approuvé par le Département  
de Justice, le 2 décembre 1943.

Le chef de Département de Justice  
du Canton du Valais:  
CYR. PITTELOUD



FIG. 12

<sup>16</sup> Les photos sont consultables sur le catalogue en ligne de la Médiathèque Valais-Martigny, à l'adresse suivante: <http://xml.memovs.ch/043phSog2-034boo1.xml>

l'abbé HENRI CARLIER, alors rédacteur en chef du magazine. Il est illustré de plusieurs photographies prises par RAYMOND SCHMID (1900-1978), dont l'atelier est installé non loin de là, à la rue de l'Eglise. Le photo-reportage, composé de huit images aujourd'hui déposées à la Médiathèque-Valais de Martigny, représente l'unique source photographique nous offrant un aperçu de l'intérieur de la prison à cette époque-là.<sup>16</sup> [FIG. 12 **Le directeur du pénitencier, CHARLES DE PREUX, accompagné d'un gardien, dans le bâtiment de l'ancienne Chancellerie.**]

Au moment où l'article paraît, le pénitencier cantonal accueille des prévenus en attente de leur jugement et des personnes condamnées pour des crimes de natures diverses, enfermés pour des durées allant de quelques mois à la perpétuité. Le directeur de l'établissement, CHARLES DE PREUX, se distingue sur les clichés, portant costume, lunette et barbe. Il est en poste depuis 1906 et l'occupera jusqu'à son départ à la retraite en 1937. Le personnel pénitentiaire est alors composé d'une dizaine d'employés et de quelques religieuses. [FIG. 13 **Photo de groupe dans la cour du pénitencier cantonal. Au premier rang, le directeur CHARLES DE PREUX et le conseiller d'État CYRILLE PITTELOU (deuxième et troisième depuis la gauche). Au deuxième rang, les employés en uniforme. Les sœurs de Charité ne sont pas présentes sur l'image.**] Hommes et femmes sont incarcérés dans des espaces distincts. Cette séparation par sexe se matérialise, dans le bâtiment de 1913, par une grande cloison qui divise le bâtiment à la hauteur de l'escalier principal. Les femmes étant moins nombreuses, la partie qui leur est réservée, située à l'est du bâtiment, est sensiblement plus petite.

Parti pris rédactionnel ou restriction imposée par la direction de l'établissement, les photographies de RAYMOND SCHMID ne dévoilent pas l'intérieur des cellules, mais nous présentent exclusivement les détenus au travail dans les différents ateliers de la prison. En effet, depuis le 18<sup>e</sup> siècle, la peine d'enfermement se double d'une mission éducative. Celle-ci prend la forme, du



FIG. 13



<sup>17</sup> Selon les articles 43 et 44 du *Règlement pour les maison pénitentiaires du Canton du Valais* du 19 juillet 1899, les condamnés à la réclusion et les récidivistes portent un costume en drap de laine rayé noir et blanc de 13 lignes de largeur et les condamnés à l'emprisonnement un costume en drap de laine uni à fond gris.

moins pour les condamnés, d'une obligation de travailler afin de favoriser leur réinsertion et éviter la récidive. Le travail fourni contribue également à abaisser les coûts liés à l'entretien des détenus, puisqu'une partie des produits fabriqués est mise en vente. Sous la surveillance du personnel pénitentiaire, prisonniers et prisonnières travaillent entre huit et dix heures par jour. Les ateliers occupent notamment les espace centraux des bâtiments, juste devant les cellules. Hommes et femmes sont astreints à des tâches distinctes, garantissant ainsi une stricte séparation des sexes. Pour les hommes: ateliers de vannerie,



FIG. 14

Les femmes portent quant à elles une robe en mi-laine unie à fond gris avec les mêmes marques de distinction.



de cordonnerie, de tissage et travaux de campagne. Pour les femmes: ateliers de filature et de couture. Le service religieux est également organisé de manière à ce que les détenus des deux sexes ne se côtoient pas dans la chapelle de la prison.

Une des photographies nous offre une vue de l'atelier de cordonnerie qui occupe à ce moment-là le deuxième étage de l'ancienne Chancellerie. [FIG. 14 **L'atelier de cordonnerie.**] Les détenus y fabriquent et réparent des chaussures dont la qualité semble reconnue en ville. L'éclairage électrique a été installé dans cette partie de la prison, mais une grande baie vitrée permet aux prisonniers de travailler à la lumière du jour. On distingue une partie des cellules à l'arrière-plan, réparties sur deux niveaux. MOIX, WITSCHARD, CINA, SCHÜRCH: sur des cartels épinglés aux portes des cellules, on parvient même à déchiffrer le nom de certains détenus. Trois étages plus bas, le sous-sol voûté de l'ancien bâtiment est occupé par plusieurs métiers à tisser. [FIG. 15 **L'atelier de tissage.**] Ici, peu ou pas de lumière naturelle et on imagine le bruit assourdissant produit par la mécanique des grandes machines en bois. On y fabrique des toiles pour broderies, des tapis, des draps utilisés notamment pour la confection des vêtements et de la lingerie de la prison. Ces mêmes draps dans lesquels sont taillés les uniformes distinctifs des prisonniers, code vestimentaire que l'on peut observer sur la plupart des images.<sup>17</sup>

La nef du premier étage du pénitencier de 1913 abrite l'atelier de vannerie. [FIG. 16 **L'atelier de vannerie.**] Le cliché de RAYMOND SCHMID nous montre les détenus, de dos, occupés à confectionner paniers et corbeilles en osier. Accroché au mur, un écriteau «Défense de causer», traduit dans les trois langues nationales.

Le quartier des femmes se situe quant à lui derrière la cloison qui sépare la nef et que l'on aperçoit au fond de l'image, ornée d'un crucifix flanqué de deux images religieuses. Vêtues de robes rayées, les prisonnières travaillent dans l'atelier de

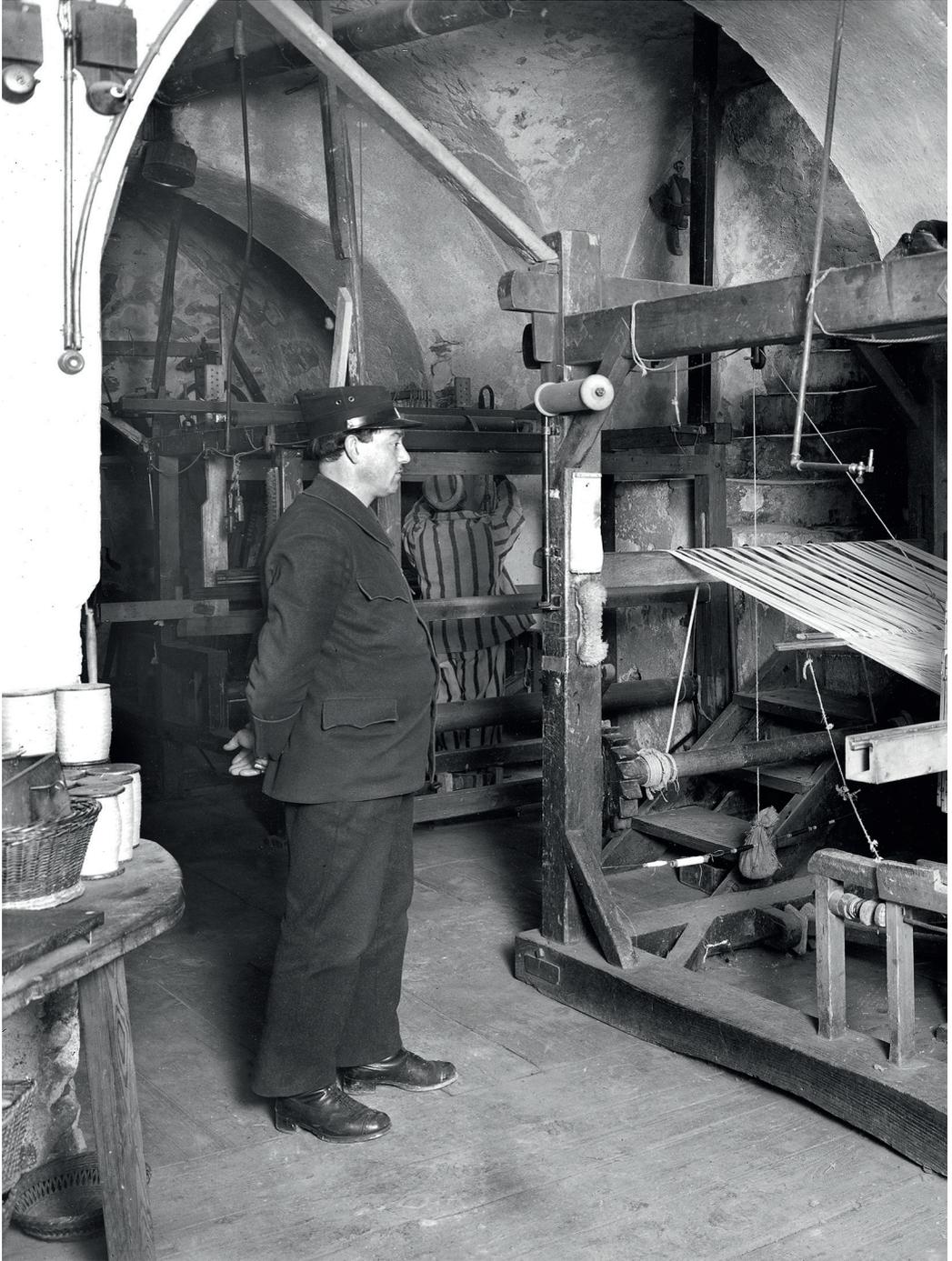


FIG. 15





FIG. 16





FIG. 17

couture. Contre le mur, le même écriteau qui impose le silence. Si les hommes sont placés sous la surveillance de gardiens en uniforme, ce sont des religieuses qui veillent sur le quartier des femmes. [FIG. 17 **Le quartier des femmes et l'atelier de couture.**]



En effet depuis 1861, plusieurs sœurs de Charité, une congrégation fondée en 1856 par le père capucin grison THÉODOSE FLORENTINI et dont la maison mère se trouve à Ingenbohl (SZ), font partie du personnel. Au nombre de deux ou trois, elles remplissent diverses tâches importantes: direction des femmes, soins aux malades, gestion de la cuisine et de la lingerie, surveillance de l'accomplissement des devoirs religieux et entretien de la chapelle, gestion de la fourniture des ateliers, etc. Les sœurs d'Ingenbohl quitteront la prison en 1946, après 85 ans de présence ininterrompue. Enfin, sur une base volontaire, une partie des prisonniers est affectée au pénitencier agricole de Crételongue, situé près de Granges et ouvert cette année-là. Prévenus et condamnés y travaillent à défricher et assécher les quelque 70 ha de terres qui seront par la suite mises en culture. [FIG. 18 La colonie pénitentiaire de Crételongue à Granges, ouverte en 1931. À l'arrière-plan à droite, vêtu d'un manteau noir et portant un col blanc, on distingue l'abbé HENRI CARLIER, rédacteur en chef de l'Echo Illustré. FIG. 19 Les clés du pénitencier (détail).]

Tout au long de son article, sur un ton paternaliste, l'abbé CARLIER nous dresse ainsi un portrait du pénitencier de Sion en ce début des années 1930. Au-delà de la valeur informative du texte, les mots qu'il prête aux quelques détenus rencontrés lors de sa visite véhiculent aussi les fondements de la morale chrétienne qui imprègne les mentalités de l'époque d'une manière générale, et la ligne rédactionnelle du magazine en particulier:

- «Comment êtes-vous ici, mon cher?»
- «Ah! monsieur, c'est le cinéma qui m'a tourné et puis les camarades et les revues illustrées, alors j'ai voulu faire comme ceux dont on parle là-dedans. Si au moins j'avais appris mon catéchisme, je ne serais pas là.»



FIG. 18

### Une tentative d'évasion à Sion

Samedi soir, au pénitencier cantonal de Sion, une Sœur distribuait le linge frais pour le dimanche. Un détenu, un Français, jeta à terre la lumière qu'elle tenait et, à la faveur de l'obscurité, se précipita sur celle-ci, la malmena de la pire façon; il s'ensuivit un grand tumulte. Grâce à la présence d'esprit des gardiens et à leur courage, la Sœur fut bientôt délivrée et l'ordre rétabli. Une demi-douzaine de gendarmes arrivèrent sur les lieux; tandis que deux de ces derniers emmenaient le coupable dans la chambre noire, celui-ci se plaignait amèrement d'avoir été trahi par ses complices. Il révéla, en effet, qu'un complot avait été organisé et devait être exécuté le même soir. Il avait été convenu que son geste serait le signal d'une mutinerie. Tandis que les gardiens chercheraient à délivrer la Sœur, les détenus s'empareraient des clefs, puis tous prendraient le large. L'instigateur de ce complot a été mis aux fers.

**Coupage de presse tirée du *Nouvelliste valaisan*, n° 38, 17 février 1910, p. 2.**  
[www.e-newspaperarchives.ch](http://www.e-newspaperarchives.ch)

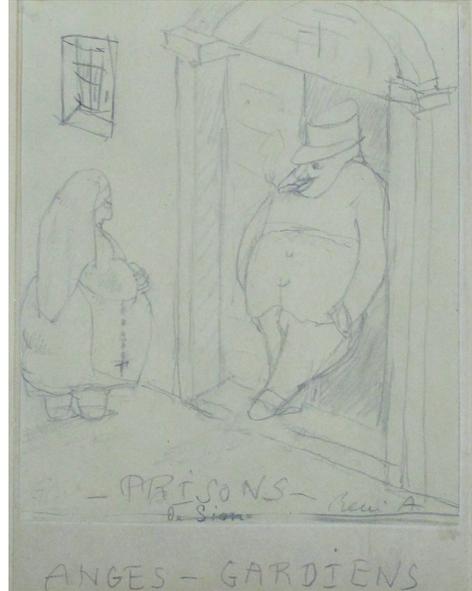


FIG. 20 **RENÉ AUBERJONIS** (1872-1957),  
*Prisons de Sion, Anges-Gardiens*, s. d. (20<sup>e</sup> siècle),  
crayon graphite sur papier, 25,8 x 19,7 cm.  
Musée d'art du Valais, Sion, BA 1305.



FIG. 19

<sup>18</sup> Une partie des images des photo-reportages (n° 123, 124 et 143) est consultable sur le site de l'Enquête photographique en Valais, à l'adresse suivante: <http://www.enquete-photographique.ch/enquetes.php>

## Enquête photographique en Valais:

### Le pénitencier de Valère, Sion

Saut de soixante-sept ans dans le temps. Le 10 décembre 1998, les détenus incarcérés au pénitencier de la rue des Châteaux sont transférés à la nouvelle prison des Îles. Pour le compte de l'Enquête photographique valaisanne, le photographe BERNARD DUBUIS consacre un dernier reportage à la vie qui s'écoule derrière les murs. Se rendant à plusieurs reprises sur place durant les quelques mois qui précèdent la fermeture de la prison, il documente le quotidien des détenus et des gardiens, les activités qui rythment leurs journées, l'atmosphère qui règne sur le site pénitentiaire.<sup>18</sup>

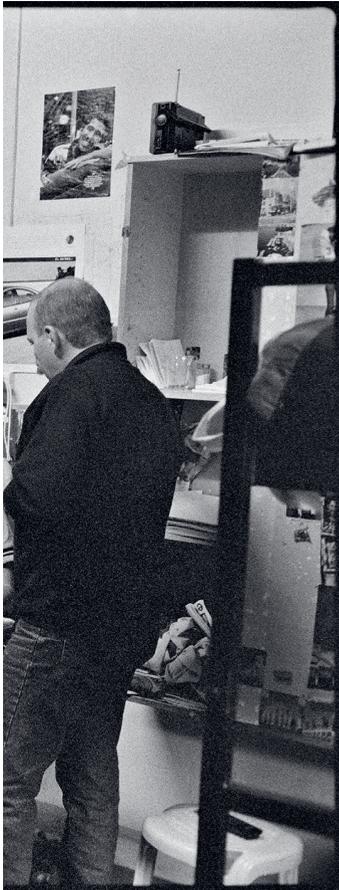


FIG. 21

<sup>19</sup> Entretien avec le directeur adjoint du pénitencier (1981-1998) JEAN-MICHEL GILLIOZ, Ardon, 4 juin 2020 (document non publié).

À la veille de sa fermeture, le pénitencier est une prison préventive qui accueille les détenus en attente de leur jugement et ceux qui, au régime de la semi-détention et de la semi-liberté, sont incarcérés pendant la nuit et leur temps libre. Les locaux, qui rassemblent parfois plus de cent détenus en fin de semaine, sont répartis en fonction du régime d'incarcération. Les prisonniers en semi-détention (prison de nuit) et en semi-liberté (fin de peine) sont regroupés dans le bâtiment de l'ancienne Chancellerie qui compte quarante-deux places. Les prévenus logent quant à eux dans le pénitencier de 1913 qui en compte cinquante-huit, essentiellement divisées en cellules individuelles. Les femmes ne sont plus incarcérées à Valère, mais dans les prisons préventives de Martigny et de Brigue. Les condamnées sont, quant à elles, enfermées au pénitencier de Tuilière à Lonay (VD).<sup>19</sup>

À travers le regard du photographe et dans une démarche plus proche de celle de l'ethnologue, on pénètre à nouveau dans cet univers carcéral, quelques décennies après HENRI CARLIER et RAYMOND SCHMID: exigüité des cellules dont les murs sont recouverts de dessins et d'images, fenêtres vers le monde extérieur et marques d'appropriation d'un espace trop réduit; promenade quotidienne dans la cour, séparée de la ville alentour par le haut mur d'enceinte; travail dans les différents ateliers que compte la prison – imprimerie, buanderie, couture et repassage, cartonnage et reliure, cannage et vannerie, etc. –; étagères de l'économat qui nous donne un avant-goût du régime alimentaire des prisonniers; repas préparés par des codétenus et servis dans les cellules à travers les guichets des vieilles portes en bois; espaces de détente –babyfoot, ping-pong, bibliothèque, etc. –; chapelle où est célébrée la messe du dimanche... [FIG. 21 **Dortoir de quatre lits dans le bâtiment de 1913. Les prisonniers s'approprient leur espace en décorant les murs d'images et de graffitis en tous genres.**]



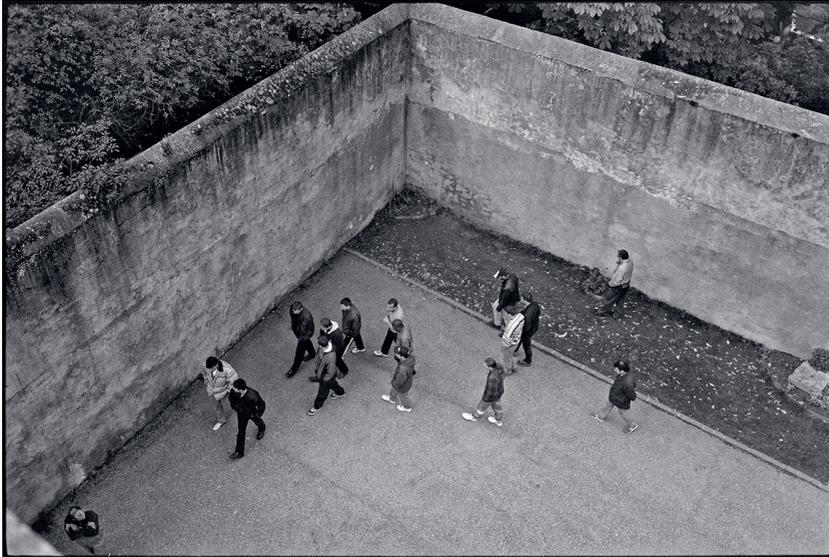


FIG. 22



FIG. 23

FIG. 22 **Quotidiennement, les prisonniers ont droit à une heure de promenade. Par mesure de sécurité, il leur est défendu de stationner dans la cour.**  
FIG. 23 **Les détenus travaillent dans les différents ateliers que compte le pénitencier, comme ici à l'imprimerie.** FIG. 24 **Distribution des repas pris en cellules.**



FIG. 24

Si le photo-reportage nous dévoile le quotidien des détenus, il nous montre aussi celui des gardiens sous la surveillance desquels, de visu ou par caméras interposées, s'égrènent les jours. À l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, les vêtements à rayures ont laissé la place aux survêtements de sport et la population carcérale s'est faite plus cosmopolite. Mais derrière les murs, toujours les visages, anonymes et muets, de ceux qui sont privés de liberté. [FIG. 25 **Moment de détente entre co-détenus autour de la table de la cuisine.**]

Il y a aussi ce que les images ne nous disent pas, ou nous laissent deviner. Depuis longtemps, les conditions d'incarcération qui règnent dans la prison sont pointées du doigt, malgré les nombreuses adaptations qu'elle a connues. Capacité

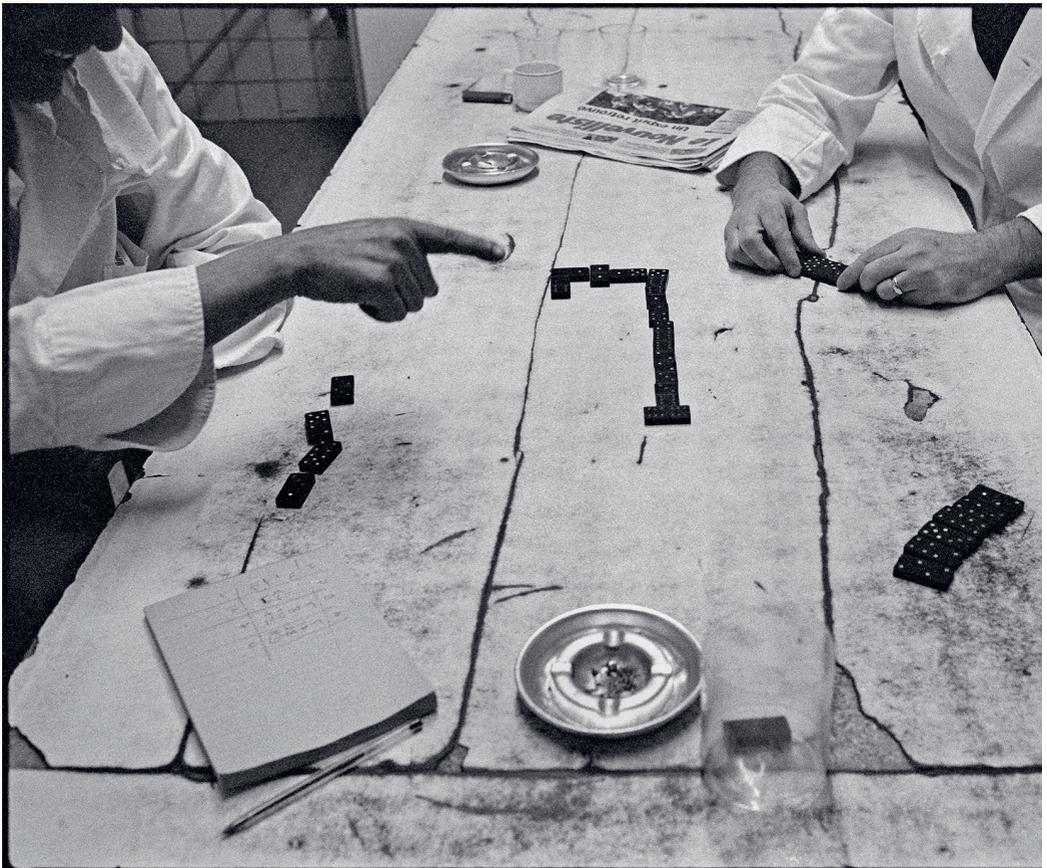


FIG. 25

<sup>20</sup> Pénitencier cantonal de Sion. Sortir du Moyen-Age, [émission TV] La vie qui va [en ligne], Canal 9, 5 octobre 1994. Disponible à l'adresse: <http://xml.memovs.ch/fo047Eoo0919.xml>

<sup>21</sup> Organisée par l'association Culture-Terroir-Tourisme à qui l'État du Valais avait mis à disposition l'ancien pénitencier cantonal, l'exposition intitulée «Neuf artistes en prison» permettait également une visite des locaux laissés à l'état brut après le départ des détenus.



d'accueil atteignant ses limites, vétusté et insalubrité des locaux, personnel en sous-effectif et sécurité non assurée: les conditions de détention à la prison de Valère ne sont plus satisfaisantes.<sup>20</sup> Si, dès les 1930 déjà, plusieurs projets de construction d'un nouvel établissement sont discutés, ce n'est finalement qu'en 1998 que la nouvelle prison des Îles ouvrira ses portes. Cette année-là, quelques jours avant Noël, les derniers détenus embarquent dans des fourgonnettes blanches et le portail du mur d'enceinte se referme sur un pénitencier vide. Il s'ouvrira à nouveau sept mois plus tard pour accueillir les visiteurs d'une exposition consacrée à quelques artistes de la région<sup>21</sup>, avant de devenir officiellement le centre d'expositions temporaires partagé par les trois Musées cantonaux du Valais. Un page se tourne sur un lieu chargé de nombreuses mémoires. [FIG. 26 Local des gardiens et écrans de vidéo-surveillance dans le bâtiment de 1913. FIG. 27 Le 10 décembre 1998, les détenus sont transférés vers la nouvelle prison des Îles par le groupe d'intervention de la police cantonale.]

### Des images et des mots

Pour celles et ceux ayant eu aujourd'hui l'occasion de fréquenter le Pénitencier, en tant que visiteur ou employé des Musées cantonaux, ces photographies que de nombreuses années séparent ne manquent pas de laisser une impression forte. L'univers carcéral est un lieu particulier dont il n'est pas anodin de franchir la porte, même virtuellement. Tels des fantômes ressurgis du passé, ces photographies semblent repeupler des lieux dont l'affectation a radicalement changé au cours de l'histoire, et dont le souvenir s'est effacé de la mémoire collective. Malgré leur pouvoir d'évocation, les images demeurent des traces instantanées, fragmentaires et muettes et elles ne parviennent pas toujours à remplacer la parole des hommes et des femmes. Est-ce peut-être cette absence de mots qui nous laisse une impression étrange?



FIG. 26



FIG. 27

<sup>22</sup> René Auberjonois, *Avant les autruches, après les iguanes... : Lettres à Gustave Roud*, 1922-1954, éd. Doris Jakubec et Claire de Ribaupierre Furlan, Lausanne : Payot, 1999, pp.214-215.

Dans la perspective d'une histoire orale, recueillir les souvenirs personnels et les témoignages de celles et ceux qui ont vécu derrière ces murs pourraient ainsi faire l'objet d'un travail de mémoire à venir. S'inscrivant dans un projet de mise en valeur patrimoniale de l'ancien complexe pénitentiaire, ces traces plurielles viendraient compléter celles déjà existantes, pour une histoire plus incarnée de ce lieu au passé singulier.

FIG. 28

**RENÉ AUBERJONOIS**

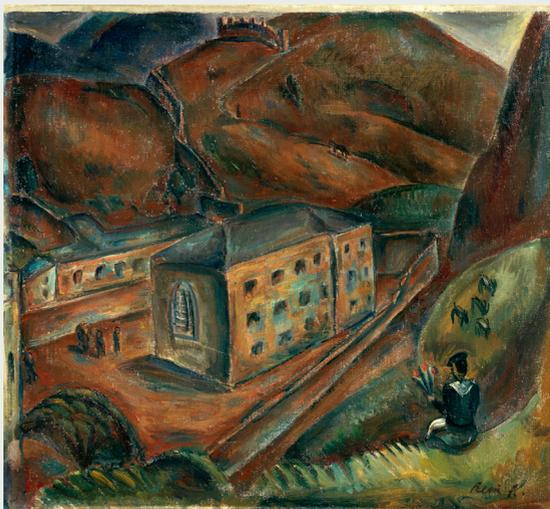
(1872-1957),

**Le Bagne de Sion, 1918,**

**huile sur toile, 46 x 51 cm.**

Musée d'art du Valais,

Sion, BA 2876.



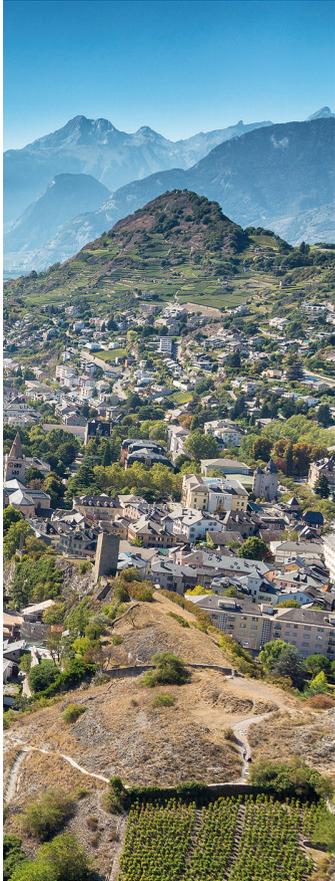
«[...] Je rentre à Sion lundi matin pour un temps indéterminé – y tiendrai-je par la pluie? je le souhaite car cette vie me convient, mais la petite chambre que j'ai louée pour quinze francs par mois près des prisons est peu propice pour y peindre, à part la tranquillité qui règne dans le quartier. A heure fixe –entre midi trente et une heure– la promenade réglementaire des forçats m'attire à la petite fenêtre dominant la cour des prisons et je suis des yeux derrière le grillage baissé de mon volet le tourniquet d'une trentaine de

détenus en pyjama rayé. Ils tournent en rond inlassablement sur une piste de dalles blanches avant de reprendre leur travail forcé en atelier. Quelques libéralités que je leur ai fournies par l'entremise du geôlier (cigarettes et tabac) m'ont fait de certains presque des amis et je me sens presque complice de leur sourire quand il m'arrive de les rencontrer sur mon chemin – complice d'une possible évasion à laquelle ils songent tous comme étant le but de leur vie enfermée.[...]»

Extrait d'une lettre de RENÉ AUBERJONOIS à GUSTAVE ROUD, Lausanne, samedi 6 octobre 1934.<sup>22</sup>



FIG. 29 Le site des Collines de Sion, futur pôle muséal de la capitale valaisanne.



## ET DEMAIN?

Je remercie chaleureusement Sedunum Nostrum et les auteurs des articles pour cette publication réalisée en prometteuse collaboration entre nos institutions, à la veille de grands travaux.

Utilisé depuis 20 ans comme centre d'expositions pour nos trois Musées cantonaux d'art, d'histoire et de la nature, le complexe du Pénitencier s'apprête en effet à connaître une rénovation complète. Les travaux s'échelonnent sur quelques années pour garantir aux publics d'ici et d'ailleurs un accès ininterrompu à nos grandes présentations.

Plus largement, les rénovations du Pénitencier de 1913 et de l'ancienne Chancellerie initieront le «projet du siècle» pour le site des Collines de Sion. Poursuivant la dynamique instaurée par le regroupement des Musées cantonaux autour de Valère et Tourbillon, le futur pôle naturel, culturel et touristique des Collines coordonnera, mettra en valeur et développera, pour les Valaisans et leurs hôtes, le formidable réseau d'offres présentes et à créer sur ce site d'exception.

J'espère vivement qu'un nouveau *Bulletin* commun à Sedunum Nostrum et aux Musées cantonaux vous présentera bientôt ce projet trop ambitieux pour être résumé ici en quelques lignes. Les partenariats seront en effet essentiels pour activer l'extraordinaire potentiel des Collines, pour en réaffirmer la portée (inter)nationale et pour partager le succès de ce site, emblème et cœur du Valais et de sa capitale.

PASCAL RUEDIN

Directeur des Musées cantonaux

## CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS

AEV, fonds de Kalbermatten  
Architectes. Reproduction  
avec l'autorisation de PHILIPPE  
DE KALBERMATTEN – Architecte  
› **6, 8**

Bourgeoisie de Sion,  
Médiathèque Valais – Martigny  
RAYMOND SCHMID › **couverture,**  
**12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19**

Les œuvres suivantes sont  
reproduites avec l'autorisation  
de © 2020, Prolitteris, Zurich  
› **9, 20, 28**

BERNARD DUBUIS CH 1976 Erde  
(Enq Photo VS) › **7, 21, 22, 23,**  
**24, 25, 26, 27**

Musées cantonaux du Valais, Sion  
› VICTOR JIMMY ESPOSITO › **20**  
› ROBERT HOFER › **5**  
› MICHEL MARTINEZ › **9, 10, 28**  
› HEINZ PREISIG › **4**  
› Studio Bonnardot › **1, 29**  
› ALEXANDRE DE TORRENTÉ › **2, 11**

© 2020

**Sedunum Nostrum**

Direction du projet  
SAMUEL PONT

Conception graphique  
mise en page  
KARIN PALAZZOLO  
www.krnp.ch

Impression  
IMPRIMERIE CONSTANTIN, Sion